



**Promouvoir et soutenir le secteur coopératif du
Canada**
Mémoire prébudgétaire de Coopératives et mutuelles
Canada

Présenté le 3 août 2018

RECOMMANDATIONS

1. Accroître la capacité de la Direction générale de coopératives au sein d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada de travailler de concert avec CMC et ses coopératives membres pour mettre en œuvre des stratégies visant à soutenir et à promouvoir les coopératives, comme le prévoit la motion M-100. Cela suppose un investissement de 10 millions de dollars pour sensibiliser le public au modèle des coopératives et de 1,5 million de dollars pour faire de la recherche modernisée sur les contributions des coopératives aux répercussions sociales, environnementales et économiques dans le cadre des Objectifs de développement durable.
2. Soutenir l'accès aux sources de capitaux du gouvernement pour le Fonds canadien d'investissement coopératif grâce à un investissement unique de 30 millions de dollars.
3. Soutenir le développement des entreprises coopératives en renforçant les relations avec les organismes de développement régional et en affectant 3,4 % des fonds aux initiatives des coopératives.

CONTEXTE

En 2017, la Chambre des communes a adopté la motion M-100 à l'unanimité. Celle-ci enjoignait au gouvernement du Canada d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie visant à promouvoir et à soutenir le secteur coopératif du Canada. Le gouvernement reconnaît que, depuis toujours, les coopératives sont des véhicules de la croissance économique inclusive. Coopératives et mutuelles continue d'apporter des avantages stables et constants au Canada, aux travailleurs canadiens et aux collectivités canadiennes. Les coopératives créent des emplois stables et de bonne qualité et aident à combler d'importantes lacunes sur le plan social et culturel. Ce sont des entreprises novatrices, et le modèle des coopératives est prédominant dans des secteurs de croissance clés pour l'économie canadienne, y compris, sans s'y limiter, les suivants : les services financiers, les entreprises de détail, l'agriculture, la foresterie, les pêches, la fabrication et l'énergie renouvelable. Malgré ces contributions, les entreprises coopératives disposent de moins de ressources gouvernementales que les secteurs comparables à l'échelon fédéral. En outre, dans le climat actuel des investissements et de la promotion commerciale, les coopératives et les mutuelles ne reçoivent que un sixième des contributions en capitaux en tant qu'entreprises d'exploitation privées et publiques. Le Canada sera plus compétitif si le gouvernement utilise l'occasion présentée dans le budget de 2019 d'axer les investissements sur les stratégies qui rehaussent l'avantage coopératif du Canada. Les membres de coopératives savent que nos entreprises et nos collectivités prospèrent le mieux lorsque nous travaillons ensemble à résoudre des problèmes, et le secteur est en voie de respecter les priorités du gouvernement du Canada au moyen d'un soutien stratégique et ciblé.

Les coopératives contribuent à hauteur d'environ 3,4 % au PIB canadien (2010). Les retombées en matière d'emplois et les retombées économiques de cette activité sont distribuées dans chaque région du pays. Aujourd'hui, plus de 8 000 coopératives sont exploitées au Canada et elles comptent plus de 20,5 millions de membres propriétaires (2018).

Secteur	Membres	Actifs	Revenus	Employés
Coopératives non financières	8,4 M	26 G	43 G	95 k
Coopératives de crédit (pas au Québec)	5,1 M	223 G	15 G	61 k
Desjardins	7 M	275 G	15,4 G	45 k
TOTAL	20,5 M	524 G	73,4 G	201 k

CMC souhaite établir une relation productive à long terme avec le gouvernement, ce qui aidera à résoudre les difficultés sociales les plus pressantes du Canada et à tirer profit des nouvelles occasions apparaissant dans l'économie nationale, internationale et numérique. Les recommandations suivantes vont permettre de catalyser le secteur et de stimuler l'innovation pour une nouvelle génération de membres de coopératives :

CAPACITÉ CROISSANTE

Jadis, la Politique sur les coopératives était un secrétariat hébergé à AAC; nous attirons votre attention sur le fait que de nombreuses fonctions de l'ancien secrétariat liées au soutien et à la promotion des coopératives n'existent plus. Pour répondre à notre objectif d'une collaboration accrue entre ISDE et CMC, et pour permettre à ISDE d'accroître la coordination interministérielle, nous demandons que la Direction générale de coopératives soit dotée des ressources nécessaires pour réagir plus efficacement aux préoccupations et aux besoins des coopératives canadiennes.

1. Accroître la capacité d'ISDE de travailler en collaboration avec CMC et ses coopératives membres pour :

- 1.1 *Évaluer les obstacles à l'accès aux programmes et aux services fédéraux et formuler des recommandations stratégiques ainsi que pour mettre en évidence des programmes pertinents pour les coopératives qui sont sous-utilisés;*
- 1.2 *Mettre en œuvre des stratégies afin de sensibiliser le public au modèle des entreprises coopératives chez les Canadiens et les principaux ministères fédéraux afin d'encourager la croissance des coopératives existantes et la création de nouvelles coopératives dans le but de répondre aux besoins sociaux et économiques des Canadiens. Voici des recommandations particulières :*
 - Élargir les ressources en matière de connaissances des coopératives et élaborer une formation pour les fonctionnaires et créer des possibilités pour les experts en enseignement coopératif afin qu'ils puissent contribuer à ce processus;
 - **Investir 10 millions de dollars** dans une stratégie de campagnes publicitaires directe — en partenariat avec CMC et ses membres — pour accroître la sensibilisation du public au sujet des avantages du modèle des coopératives. Les répercussions de cet investissement, en partenariat avec les membres de CMC, seraient les suivantes :
 - Des PDG, des membres de conseils d'administration, des gestionnaires et des universitaires de partout au Canada ont désigné la sensibilisation au modèle des coopératives comme étant leur principale préoccupation en 2018¹. Ce manque de sensibilisation limite la croissance dans le secteur. Une plus grande sensibilisation permettrait de créer de nouvelles possibilités pour les coopératives de fournir des solutions socioéconomiques novatrices qui s'harmonisent avec les priorités du gouvernement;
 - Sensibiliser les entrepreneurs et les entreprises en démarrage dont les valeurs et les principes sont harmonisés avec ceux du modèle, mais qui ignorent à l'heure actuelle qu'une structure de coopérative peut être un modèle durable et socialement avantageux pour leur nouvelle entreprise;
 - Commercialiser les avantages de ce modèle de coopérative — dans tous les secteurs — pour informer les consommateurs que les coopératives sont des entreprises démocratiques, du type « nous faisons le travail nous-mêmes », qui comblent les lacunes dans l'économie lorsque les détenteurs de capitaux privés sont hésitants et réticents à investir.

1

<https://words.usask.ca/thinkingaboutcoops/2018/02/27/top-co-op-issues-2018-comments-and-action-items/#more-1070>

1.3 *Travailler avec des intervenants pour moderniser les données du secteur des coopératives* et s'assurer que le secteur des coopératives et que les Canadiens ont accès aux données les plus récentes et pertinentes sur le modèle des entreprises coopératives. CMC recommande l'élargissement de la collecte de données au moyen de partenariats avec des intervenants afin d'inclure des indicateurs qui mesurent les contributions des coopératives aux *Objectifs de développement durable* (ODD). Dans un environnement rongé par la fatigue envers les sondages, une approche collaborative à l'égard des sondages et de la collecte de données qui utilise une plateforme numérique et des méthodes de sondage serait plus fiable, adaptée et durable pour tous les intervenants, ce qui entraînerait une production de rapports plus robuste et opportune. CMC et ses membres ont investi dans une plateforme de gestion des contacts modernisée qui, employée en partenariat, peut faciliter la transition vers une approche multilatérale à l'égard des données des coopératives. **CMC recommande que le gouvernement investisse 1,5 million de dollars au cours des deux prochaines années pour consulter des intervenants et moderniser les méthodes et les indicateurs de collecte de données en partenariat avec les intervenants.**

2. **Soutenir l'accès aux sources de capitaux du gouvernement pour le Fonds canadien d'investissement coopératif (FCIC).** Nonobstant l'accès au financement du gouvernement fédéral qui est offert aux entreprises coopératives, les coopératives sont six fois moins en mesure d'accéder à la *participation au capital* que les autres entreprises [source : [Profil des PME : les coopératives au Canada](#)]. Le Fonds canadien d'investissement coopératif (FCIC) a été fondé grâce à un investissement de 25 millions de dollars par 16 coopératives membres et il aide activement à réagir aux difficultés que rencontrent les coopératives pour accéder à du financement par actions. Un investissement de 25 millions de dollars de capitaux patients dans le FCIC au taux d'emprunt des sociétés d'État va :

- Fournir au FCIC la capacité de gérer un risque supplémentaire en matière d'investissements, y compris la croissance des coopératives et des prêts pour entreprises en démarrage, des investissements assimilables à des prises de participation et des prêts pour la conversion de PME en coopératives, ce qui permettrait de stabiliser les services communautaires et l'emploi;

À QUI S'ADRESSE LE FCIC? Voici quelques exemples :

La coopérative de consultants appartenant à des travailleurs de [Sustainability Solutions Group](#) a élaboré une approche unique à l'égard de l'atténuation des changements climatiques et de la planification des adaptations pour les municipalités. Elle utiliserait un investissement de 500 000 \$ du FCIC afin d'accélérer de façon importante sa pénétration des marchés internationaux.

[Stocksy United](#), distributeur de médias établi au Canada qui sert les plus grandes entreprises technologiques au monde et les entreprises Fortune 500, avec 1 000 membres dans 65 pays différents, cherche à obtenir un investissement de 1 million de dollars du FCIC afin d'élargir et de renforcer davantage son rayonnement mondial pour atteindre plus de clients, en continuant de stimuler des innovations technologiques dans des domaines comme la recherche, la découverte et l'intelligence artificielle au moyen de sa plateforme personnalisée.

[River Select](#) est une coopérative de pêche détenue par plusieurs Premières Nations en Colombie-Britannique. Le soutien du FCIC permettrait d'accroître la fabrication alimentaire à valeur ajoutée, d'élargir les activités au-delà de la Colombie-Britannique et de tirer parti de la demande accrue dans d'autres marchés en Russie, en Europe et en Asie pour ses pratiques de pêche durable. C'est un modèle qui pourrait très bien être adapté aux collectivités des Premières Nations de l'ensemble du Canada.

La [Fédération des coopératives d'alimentation du Québec](#) exerce ses activités depuis 25 ans et s'est révélée un élément clé pour maintenir des services d'alimentation de détail dans des petites collectivités rurales isolées. Un investissement de 1 million de dollars dans cette fédération lui permettrait de fournir des services aux collectivités rurales dans l'ensemble du Canada, lesquelles pourraient ainsi maintenir leurs services clés et soutenir leur viabilité à long terme.

- Attirer le co-investissement dans des occasions d'investissement à risque élevé dans de nouvelles coopératives novatrices;
- Attirer de nouveaux investisseurs dans le Fonds, ce qui va accélérer les répercussions du FCIC dans l'ensemble du Canada.

2.1 Fournir une subvention de **5 millions de dollars** sur trois ans pour soutenir le développement des capacités et l'élaboration d'un plan de rentabilisation des entreprises pour les coopératives qui cherchent à accéder à des capitaux d'investissement du FCIC et d'autres sources. La subvention fournira aussi :

- un soutien technique pour la prestation de services de renforcement des capacités, y compris des analyses financières, la mobilisation de fonds de la part de membres, la commercialisation, l'image de marque, la gouvernance et la gestion, et la surveillance et l'évaluation des projets. Les services peuvent être fournis par les créateurs de coopératives ou les fédérations coopératives qui soutiennent la croissance de l'entreprise dans l'économie verte, les coopératives en ligne et les plateformes coopératives et la création de coopératives chez les Premières Nations ou conjointement avec ceux-ci;
- du soutien et des ressources pour la création et l'expansion de fédérations coopératives nationales qui fournissent le cadre définissant l'accroissement, diffusent les innovations et améliorent l'efficacité des entreprises coopératives.

3. Soutenir le développement des entreprises coopératives en officialisant la relation avec les organismes de développement régional (ODR), le Programme de développement des collectivités et les incubateurs/accélérateurs d'entreprises.

La fourniture aux ODR d'un mandat clair et officiel pour élaborer des stratégies de développement coopératif régional faciliterait une participation plus active et collaborative avec les secteurs coopératifs de chaque région. Ces stratégies doivent être personnalisées afin de pouvoir tenir compte des besoins en matière de développement régional, tandis que les principaux éléments stratégiques pourraient être communiqués dans l'ensemble des ODR. Cet engagement pourrait refléter la contribution annuelle au PIB des coopératives du Canada entier, grâce à l'affectation de 3,4 % des mesures de soutien aux entreprises coopératives. Ce financement permettrait de :

- Fournir une formation aux bureaux du Programme de développement des collectivités sur le développement coopératif et de les mettre directement en lien avec des services de soutien offerts par des associations provinciales et des fédérations coopératives.
- Soutenir l'intégration d'outils coopératifs et de voies de développement dans des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises, nouveaux et existants. Des mesures de soutien ciblées peuvent être mises au point afin d'accélérer les innovations des coopératives dans l'économie en ligne, l'économie de partage et l'énergie renouvelable et chez les entrepreneurs autochtones et immigrants. Pour ce faire, on intégrera les mesures de soutien au développement des fédérations coopératives et des associations de coopératives provinciales.